



PRIÈRE

DIX HEURES

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (service d'autobus interurbain)/The Highway Traffic Amendment Act (Inter-City Bus Service);*

(M. le ministre ASHTON)

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement).*

(M^{me} la ministre OSWALD)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés considère la mise en place d'un programme de dépistage systématique des déficiences auditives accessibles aux parents de tous les nouveau-nés au Manitoba. (L. Williams, B. Flynn, C. Stevens et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (R. James, A. Guillas, B. Pearson et autres)

M^{me} la ministre OSWALD dépose la réponse aux questions écrites n° 1 à 5 présentées par M^{me} ROWAT le 27 octobre 2011 :

1. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il justifier le retard dans la mise en œuvre d'un programme provincial de dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés?
2. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des détails au sujet des nombreuses recherches qui présentent les résultats des interventions précoces chez les enfants ayant des déficiences auditives et qui en attestent les avantages?

3. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il fournir des preuves indiquant que l'identification précoce des déficiences auditives chez les enfants ne permettra pas de réduire les services dont ils auront besoin au moment où ils accéderont à l'école, notamment les interprètes en langue des signes, les conseillers en éducation auprès des élèves sourds ou malentendants, l'engagement du ministère ainsi que les modifications à apporter aux salles de classe pour réduire les interférences sonores?
4. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer en détail pourquoi il ne croit pas, le cas échéant, que le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés peut être effectué par tout audiologiste ou toute infirmière de la santé publique ayant reçu une formation adéquate?
5. Le ministre de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés peut-il expliquer quelles mesures devraient être prises afin de mettre en œuvre à Winnipeg des programmes universels de dépistage semblables à ceux qui existent en région rurale?

(Document parlementaire n^o 21)

Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, MM. GAUDREAU, MAGUIRE, JHA, GOERTZEN et SARAN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* STRUTHERS demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu la promesse du premier ministre de ne pas augmenter les taxes;
- b) qu'il impose 184 millions de dollars en nouvelles taxes aux familles manitobaines dont la situation est fort difficile, ces dernières faisant également face à l'augmentation des tarifs d'électricité, des impôts et des frais de garderie ainsi qu'à diverses autres taxes déguisées;
- c) qu'il augmente le prix de l'essence bien qu'il l'ait déjà augmenté de 12 % jusqu'à maintenant cette année, accroissant ainsi davantage le fardeau des familles manitobaines, alors qu'il réduit les dépenses sur l'infrastructure vieillissante du Manitoba;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures visant à rendre les collectivités plus sûres, bien que le Manitoba soit devenu la capitale du crime violent au Canada et que le taux de meurtres à Winnipeg ait atteint un niveau record en 2011;
- e) qu'il n'a pas su reconnaître l'importance de l'agriculture, de la production alimentaire ni des collectivités rurales;
- f) qu'il n'a pas pris de mesures visant à protéger les Manitobains d'inondations futures et qu'il n'a pas suffisamment indemnisé les familles pour les dommages qu'ils ont subis;

- g) qu'il a manqué à ses engagements envers les étudiants manitobains dont les notes aux examens nationaux et internationaux de lecture, de mathématiques et de sciences comptent parmi les plus basses au Canada;
- h) qu'il a créé une dette encore plus importante qui se chiffre aujourd'hui à 27,6 milliards de dollars et qui continue de grimper, ce qui forcera les familles manitobaines à payer des impôts plus élevés dans les années à venir;
- i) qu'il n'a pas réussi à encourager de plus grandes occasions commerciales avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan puisqu'il a refusé de se joindre au nouveau partenariat de l'Ouest;
- j) qu'il n'a pas examiné les dépenses des programmes de tous les services gouvernementaux;
- k) qu'il n'a pas réussi à réduire les obstacles bureaucratiques qui nuisent aux entreprises et aux investissements privés au Manitoba;
- l) qu'il n'a pas respecté les recommandations de la Régie des services publics suggérant un examen indépendant du programme d'immobilisations d'Hydro-Manitoba;
- m) qu'il a mal géré les 35 milliards de dollars des paiements de transfert fédéraux qu'il a reçus depuis 2000;
- n) qu'il n'a pas présenté de plan visant à encourager les investissements privés afin de créer des occasions et de générer une richesse qui laisseraient les Manitobains entrevoir un avenir plus radieux où ils seraient indépendants financièrement et exempts de dettes,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} MITCHELSON et M. le *ministre* ASHTON interviennent. M. FRIESEN exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID